



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**N°25/006**  
**Direction territoriale du Havre**

La Société TRANSPORTS OLIVIER LELOUP dont le siège social est situé 3675 Quai de la Gironde 76600 LE HAVRE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Havre sous le numéro SIREN 439 619 180, a manifesté son intérêt pour se voir délivrer un titre d'occupation autorisant son implantation sur une dépendance du domaine public située Parc des Alizés, sur la commune de Saint-Vigor-d'Ymonville. Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a procédé à la mise en publicité d'un avis de manifestation d'intérêt spontanée, permettant de porter à connaissance de tout candidat susceptible d'être intéressé, les modalités et conditions d'implantation.

A l'issue de cette procédure de publicité, aucun autre candidat ne s'est manifesté.

Le GPFMAS et la Société TRANSPORTS OLIVIER LELOUP ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 24-121 portant sur la dépendance susvisée le 31 mars 2025.

Description de la dépendance : Une parcelle de terrain naturel d'une superficie de 3 500 m<sup>2</sup> environ située Parc des Alizés, sur la commune de Saint-Vigor-d'Ymonville.

Durée de la convention : 15 ans à compter du 15 novembre 2024.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 24-121 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@haropaport.com](mailto:clientzip@haropaport.com)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.